



**Doc. 9**

20 mai 1952

## **Mesures propres à encourager la circulation internationale des livres, des objets d'art et de tous les moyens d'information et d'éducation**

### **Demande d'inscription à l'ordre du jour de la session**

déposée par M. Christopher HOLLIS et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant qu'il est souhaitable de faciliter dans toute la mesure du possible la circulation internationale des livres, des objets d'art et de tous les moyens d'information et d'éducation,

Considérant qu'à cette fin l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture a recommandé à ses Membres de ratifier un Accord (en date du 31 juillet 1950) relatif à l'importation de matériel éducatif, scientifique ou culturel, et que cette Convention doit entrer en vigueur dès que dix États membres l'auront ratifiée,

Décide d'inscrire à son ordre du jour la question suivante :

« Mesures propres à encourager la circulation internationale des livres, des objets d'art et de tous les moyens d'information et d'éducation. »

*Signé (voir au verso)*



*Doc. 9 Demande d'inscription à l'ordre du jour de la session*

*Signé:*

HOLLIS Christopher, Royaume-Uni